



## Questionnaire concernant les élections communales 2014.

Commune de Gometz le Châtel

### LISTE

« GOMETZ-LE-CHATEL, NOTRE PASSION »

## 1. Environnement

**1.1** Votre programme fait référence à la **protection de l'environnement**, que proposez-vous concrètement comme actions de protection et avez-vous des projets d'aménagement ou d'amélioration de l'existant? Quels sont-ils ?

Il convient d'abord de faire un point sur notre vision de la gestion de l'eau à Gometz le Châtel, puis nous développerons les réponses dans les paragraphes suivants du questionnaire..

Une des priorités de la liste « Gometz-le-Châtel, Notre Passion » dont la tête de liste est Bruno Lemarchal est la défense de la qualité de la vie à Gometz le Châtel.

La richesse hydrographique de la commune, due à sa localisation dans un sous-bassin versant, y participe grandement de par son impact sur le paysage, sur l'urbanisation, sur l'état sanitaire, etc..

Mais elle crée aussi des obligations, parfois mal appréhendées, de par la présence de zones humides, de nécessités d'évacuation, etc...

La Gestion de l'Eau est donc un des principaux axes d'action de notre équipe dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie. Elle apparaît nettement identifiée dans le programme de « Gometz le Châtel, Notre Passion ».

De par la position géographique de Gometz le Châtel, ces actions auront un impact sur les communes en aval, aussi doivent-elles se faire en bonne entente avec les celles-ci.

Nous tenons tout particulièrement à dire que nous travaillerons dans la transparence : les documents, projets et réalisations de la commune dans le domaine de l'eau seront accessibles aux habitants de Gometz, à ceux des communes environnantes, ainsi qu'aux associations.

Un schéma directeur de zonage d'assainissement existe à Gometz, ce point positif est gâché par les limitations qui ont entaché sa réalisation: pas de vision prospective, pas de prise en compte des impacts en aval, prise en compte insuffisante de la problématique des eaux pluviales (point qui n'était pas son sujet principal il est vrai...), etc..

Nous devons donc :

- évaluer et programmer les travaux à réaliser dans les réseaux et bassins existants, vérifier

leur efficacité

- mettre en place un schéma directeur « eaux pluviales et de ruissellement »
- étudier l'impact du PLU sur la gestion de l'eau, le corriger si nécessaire
- mobiliser sur les problématiques de Gometz-le-Châtel les organismes chargés de la gestion hydrographique (SIAHVY.. ), du respect de la réglementation (DTT/police de l'eau...), etc..

## **1.2 Risques environnementaux sur la commune ? Que proposez-vous pour les réduire ?**

On peut identifier plusieurs risques à Gometz-le-Châtel. En particulier les suivants (liste non limitative !)..

### 1) Risques de pollution et/ou d'engorgement liés à l'obsolescence ou inadaptation des réseaux

Il conviendra d'évaluer et faire réaliser les travaux nécessaires sur les réseaux et bassins existants, manifestement dégradés par des années de laisser-aller (voir problématique des « eaux claires »).

En attendant il faudra prendre rapidement des dispositions pour ne pas aggraver la situation (voir PLU).

### 2) Risques d'inondation (en lien avec le point 1)

Le risque évident est celui d'une crue du Vaularon mais il faut aussi penser à des submersions localisées liées à l'accumulation d'eau, en particulier lors d'événements climatiques exceptionnels

Il conviendra donc de compléter le schéma directeur d'assainissement par un schéma directeur « eaux pluviales et de ruissellement »

Ce point (et le précédent) nécessite un travail en partenariat avec les communes en aval.

### 3) Protection des zones humides

Il est reconnu que ces zones sont importantes pour la biodiversité, la qualité du paysage ainsi que la filtration des eaux.

Certains aménagements envisagés à Gometz n'ont pas pris en compte cette protection, leur impact négatif potentiel devra être rapidement corrigé.

### 4) Risque sanitaire

La qualité des eaux provenant du plateau doit être contrôlée pour vérifier que Gometz-le-Châtel ne sert pas de déversoir et de lieu de stockage pour divers polluants : nitrates, etc..

Ces eaux polluées ne pourront pas être facilement traitées dans la commune, si nécessaire des dispositions devront être prises en amont pour maîtriser leur arrivée (décantation ?).

Bien évidemment ce risque devra aussi être maîtrisé au sein de la commune elle-même, en

particulier par des contrôles au niveau des branchements et sur les types de rejets.

### 1.3 L'urbanisation proposée de la ville peut-elle s'inscrire concrètement dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité selon vos projets? Comment ?

Le PLU actuel autorise ou laisse faire des opérations immobilières au mépris des impacts environnementaux et des conséquences pour les communes aval..

Il convient donc :

- de mettre en conformité le PLU avec le SAGE et de protéger les zones humides
- d'étudier l'impact sur la gestion de l'eau des opérations immobilières et de ne les autoriser que si leur conséquences écologiques (sur les eaux usées, eaux de ruissellement, bassins de rétention ou autres infrastructures) sont maîtrisées.
- d'éviter le contournement des contraintes de la loi sur l'eau par « mitage » des opérations immobilières, mais d'avoir plutôt une vision globale et prévisionnelle des impacts de celles-ci
- de ne pas autoriser le remblaiement pour rendre artificiellement constructibles des zones inondables ou exposées de manière exceptionnelle
- de fixer des COS tenant compte des capacités d'écoulement existantes afin de ne pas engendrer des coûts ultérieurs d'évacuation dissimulés
- d'obliger à mettre en œuvre des infrastructures favorisant l'infiltration « à la parcelle », afin de combattre l'effet d'imperméabilisation des sols qui favorise l'écoulement anarchique des eaux pluviales
- ..

## 2 . Eau potable

- Avez-vous des projets sur ce sujet ?

oui	non
-----	-----

- Si oui lesquels

Nous n'avons pas d'a priori sur le statut juridique des concessionnaires, le prix et la qualité du service rendu seront nos seuls critères de choix lors du renouvellement des marchés.

Des études comparatives avec la situation des communes avoisinantes peuvent nous éclairer sur les meilleures orientations à prendre, mais nous aiderons aussi à faire progresser la qualité des prestations des concessionnaires actuels.

La transparence sur les conditions de passation des marchés, point sur lequel l'attention des habitants est souvent attirée, sera complète.

Il faudra la aussi s'assurer de la qualité et conformité des branchements afin d'éviter les déperditions et pollutions..

- L'utilisation de sulfate d'alumine (alun) pour purifier l'eau du robinet (floculation) est-elle selon vous un problème de santé public ? Pouvez-vous vous exprimer à ce sujet et faire vos propositions?
- Si oui, imposerez-vous une autre technique pour notre ville.

Ce que nous absorbons par obligation et de manière régulière est, par principe, un problème de santé publique..

Des études sont en cours sur les effets du sulfate d'alumine, cette problématique commence à être prise en compte même si les solutions ne font pas encore l'unanimité. Sans parler des coûts importants de migration vers une autre technique.

Nous ne pourrons pas régler seuls ce problème au niveau de Gometz-le-Châtel, mais nous veillerons à ce que les Castelgometziens en aient une vision claire et soient informés de l'actualité sanitaire et des évolutions techniques dans ce domaine.

### **3. Eaux de ruissellement et eaux de pluie**

**Que proposez-vous concrètement**

- pour gérer les arrivées et les envois des eaux de ruissellement de la commune ?
- pour les eaux de pluie ?

Lors des fortes précipitations, dont la fréquence semble croître, les rues de Gometz-le-Châtel se transforment en torrent, l'eau affleure ou déborde dans les regards, ravine les routes, se déverse anarchiquement vers les communes en aval.

La configuration de la commune (fortes pentes) et la géologie du sol (argileuse, présence de sources..) sont des éléments nettement aggravants.

Ce problème doit donc être traité en priorité.

Il concerne aussi les communes aval, avec lesquelles il faudra travailler.

La rétention à la parcelle n'est pas facile à mettre en œuvre dans le bâti et vu la nature argileuse des sols, elle restera insuffisante.

Aussi la solution ne pourra que passer par un ensemble de dispositions techniques pour canaliser et écouler les eaux pluviales et de ruissellement..

Ces dispositions devront être définies dans un schéma directeur permettant d'évaluer les capacités actuelles et futures d'évacuation (et de rétention..) des infrastructures et réseaux, et proposer et mettre en œuvre des actions correctives là où ce sera nécessaire..

C'est un programme ambitieux mais indispensable dont la vitesse de mise en œuvre sera fonction des contraintes budgétaires. Vu les capacités financières de la commune, les possibilités de subvention devront être étudiées.

Mais notre volonté d'action dans ce domaine est ferme.

En attendant, comme vu pour le PLU, il faudra prendre rapidement des dispositions pour ne pas aggraver les situations existantes.

### **4. Zones de rétention et bassins réalisés**

## Quel est votre programme

- pour la mise en place dans les secteurs non pourvus

Gometz-le-Châtel et les alentours ont plusieurs bassins de rétention, mais dans un triste état (le Baratage), de conception déficiente (les Grands Prés, etc..), d'exploitation mal définie..

S'ils sont reconnus indispensables ils ne semblent pas être organisés de manière complètement efficace et ne contribuent pas assez à la qualité du cadre de vie.

La mise en place éventuelle de nouveaux bassins, ne peut se concevoir que dans un cadre général (voir schéma directeur) sans oublier prendre en compte leur exploitation.

- l'entretien régulier des bassins

Les bassins existants sont mal entretenus (voir l'état du Baratage...) et/ou inesthétiques (les Grands Prés..), etc

Par ailleurs leurs dossiers techniques sont parfois inexistantes et leur réalisation peut être déficiente (cf. les Grands Prés) ce qui met en péril à terme la pérennité des ouvrages et la sécurité des riverains.

Un travail en commun avec le SIAHVY est nécessaire pour exiger un entretien et une exploitation correcte de ces bassins, la question de la mise aux normes techniques sera posée.

L'étude de solutions alternatives sera envisagée, même si leur mise en œuvre n'est pas toujours réaliste en zone urbaine (roselière, etc...).

- l'entretien régulier des berges des affluents de l'Yvette (Vaularon Angoulême, Bourbonnais, Frileuse).

Ce point est en relation avec l'entretien des bassins, c'est l'ensemble hydrologique qu'il faut traiter.

Outre les travaux avec le SIAHVY, il conviendra de sensibiliser les habitants à la nécessité d'assurer un écoulement optimal des eaux en signalant « au quotidien » les obstructions, emprises privées excessives, dégradation des berges..

Sur ce dernier point les associations peuvent apporter une aide importante aux communes en participant à l'effort d'information des citoyens.

## 5. Assainissement

### 5.1 - Des recherches de **conformités de branchements des eaux** ont été instituées sur la commune.

Cela vous semble\*

Indispensable	Réglementaire	Inutile	Gaspillage financier	Ne se prononce pas
X	X			

\* plusieurs réponses possibles

## 5.2 - Eaux Claires Permanentes Parasites et Eaux Météoriques dans les réseaux des eaux usées, Eaux usées dans les eaux pluviales.

Sur ce point, très en relation avec l'état des réseaux, voir les chapitres précédents..

## 6. Contrôles et certifications

Que proposez-vous concrètement pour l'ensemble des données référencées ci-dessus ?

La qualité des eaux et leur bon écoulement se mesure, c'est un moyen indispensable pour affiner les actions et connaître leur efficacité.

Des campagnes de mesures ciblées devront donc être faites, à échéance régulière, en particulier pour aider à identifier les branchements défectueux, mesurer les taux de pollution et vérifier l'adaptation des réseaux..

Les résultats devront être publiés...

Les entreprises et régies affermées doivent fournir des rapports sur la qualité des eaux qu'ils traitent, selon d'ailleurs des dispositions légales

## 7.Travail collégial avec les Associations (dont V.Y.F.).

Quel est votre programme ?

Les associations (dont VYF dans le domaine de l'eau) sont des sources d'idées, d'initiatives, de disponibilité, de compétences qu'il convient d'exploiter pour le bien de tous.

Même si les contraintes de la gestion municipale peuvent faire apparaître des divergences, nous souhaitons travailler régulièrement avec elles en bonne intelligence et en pleine transparence afin d'améliorer la gestion de l'eau dans le bassin versant.

Les associations peuvent aussi jouer un rôle important dans la sensibilisation des habitants aux enjeux de cette gestion. Ces sujets sont techniques et nécessitent passion et pédagogie pour pouvoir être appréhendés.

De plus, VYF ayant compétence sur le bassin de l'Yvette et ses affluents, elle peut être un partenaire important du travail intercommunal.

**8. Informations réglementaires des Habitants concernant la protection contre les risques.  
Stratégies.**

Des dispositifs automatiques doivent être mis en place sur des lieux étudiés afin de prévenir du risque d'inondation ou de submersion. Voir le cas des pollutions ?

A voir ensuite le mécanisme d'information associés ainsi que les mesures de sauvegarde des biens et des personnes pour les sites les plus exposés.

**V.Y.F. vous remercie pour votre participation. Les réponses seront diffusées aux adhérents.**